



# RÉGLEMENTAIRE & CONFORMITÉ

## « DIAGNOSTIC SAPIN 2 »

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », les entreprises employant au moins 500 salariés, et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros, sont tenues de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption qui se décline en 8 mesures (*art. 17, II*).

L'Agence Française Anticorruption (AFA) a élaboré des recommandations destinées à guider les personnes morales dans la mise en place de ce dispositif. Selon l'AFA, ce dernier repose sur 3 piliers indissociables que sont : l'engagement de l'instance dirigeante, la connaissance des risques au moyen de la cartographie des risques et la gestion des risques.

Dans ce contexte, les équipes de Fræris vous proposent de mener un diagnostic des processus mis en œuvre au sein de votre entité afin de mesurer l'efficacité de votre dispositif de prévention et de détection de la corruption, et d'identifier son degré de maturité par rapport à la loi et aux attentes du régulateur.

Nos équipes vous accompagnent ensuite dans la réalisation de la feuille de route qui aura été définie afin d'améliorer la conformité des dispositifs.

Les équipes de **FRÆRIS Réglementaire & Conformité** mènent votre « Diagnostic Sapin 2 » :



|   |  |  |          |  |
|---|--|--|----------|--|
| <b>Cartographie des risques</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes fonctions supports sont-elles partie prenante dans d'identification des risques ?</li> <li>• Quels plans d'actions et de suivi pour vérifier l'efficience des mesures prises ?</li> </ul>                             |  | <b>1</b> | <b>Récolte des éléments du dispositif en vigueur</b>             |
| <b>Code de conduite</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-il illustré de cas concrets applicables à la structure tout en présentant les bonnes pratiques ?</li> <li>• Fait-il l'objet d'une communication appropriée et est-il intégré au dispositif interne d'éthique ?</li> </ul>         |  | <b>2</b> | <b>Analyse et compréhension</b>                                  |
| <b>Dispositif d'alerte interne</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle stratégie de communication sur le dispositif, tant en interne qu'en externe (intranet, site internet, ...) ?</li> <li>• Fait-il l'objet d'un contrôle et d'une évaluation régulière de son efficacité ?</li> </ul>             |  | <b>3</b> | <b>Identification des axes d'amélioration et des manquements</b> |
| <b>Evaluation de l'intégrité des tiers</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tiers sont-ils hiérarchisés en fonction du niveau de risque identifié ?</li> <li>• Quels contrôles des réponses obtenues, et quelles conséquences selon la qualification du risque ?</li> </ul>                                   |  | <b>4</b> | <b>Détermination d'une cible partagée</b>                        |
| <b>Procédures de contrôles comptables</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de contrôles comptables est-il réalisé à partir des risques cartographiés ?</li> <li>• Les contrôles en place ont-ils été ajustés ou complétés par de nouveaux contrôles plus pertinents ?</li> </ul>                         |  | <b>5</b> | <b>Construction d'une feuille de route jalonnée</b>              |
| <b>Sensibilisation et formation du personnel</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les supports de formation sont-ils bien adaptés aux profils de risque des collaborateurs ciblés ?</li> <li>• Existe-t-il une communication régulière <i>via</i> différents canaux pour rappeler les enjeux en la matière ?</li> </ul> |  |          |  |
| <b>Régime disciplinaire</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agit-il d'un renvoi à des sanctions prévues au règlement intérieur ?</li> <li>• Quelle communication aux collaborateurs des sanctions appliquées en cas de violation du code de conduite ?</li> </ul>                               |  |          |  |
| <b>Dispositif de contrôle et d'évaluation interne</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures sont-elles régulièrement éprouvées et réévaluées ?</li> <li>• Quel est le suivi des actions d'amélioration du dispositif suite à l'identification de défaillances ?</li> </ul>   |  |          |  |

## Nos consultants experts en conformité

- Disposent d'une expertise dans l'analyse des textes réglementaires
- Connaissent les pratiques de marché et les attentes du régulateur
- Sont force de proposition dans la mise en œuvre de solutions opérationnelles et pragmatiques

## Nos chefs de projets métiers

- Organisent vos projets dans un environnement complexe et transverse
- Disposent de fortes connaissances des processus métiers
- Vous apportent leur capacité d'analyse et leur retour d'expérience

**Actuaires & Experts**

**Projet & Transformation**

**Réglementaire & Conformité**

**NOUS CONTACTER :**  
 +33 1 84 17 19 74  
 contact@fraeris.fr  
 www.fraeris.fr